

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2014

Le six octobre 2014 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2014

**Présents** Mmes COATTRENEC, DALLES, GABASIO, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, SCOLARI  
Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, REGAZZONI, ROUDET, TROUILLOUD, VERGUIN

**Pouvoir** : Mme MOSCA donne pouvoir à Mme GABASIO

**Absent** : Mme MULLER

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur Roger TROUILLOUD- adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

**Décision 64/2014** : Contrat de location - T2 RDC ancienne cure

**Décision 65/2014** : Convention de formation professionnelle

<b>Délibération N°77/2014 :</b>
---------------------------------

### DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI (environ 30% du montant HT des travaux) pour les travaux sur le réseau d'éclairage public sur la Route du Grand Rocher, au niveau des hameaux du Picard et du Charrat programmés en 2014.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 1 359,28 euros HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générées par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ :

- la réalisation des travaux pour le projet de fourniture et pose d'horloges astronomiques d'un coût de 1 359,28 euros HT.

DEMANDE :

- que la commune de Saint Etienne de Crossey établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

<b>Délibération N°78/2014</b>
-------------------------------

## AMENAGEMENT CENTRE BOURG TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés : Aménagement Centre Bourg – Travaux sur les réseaux e distribution publique d'électricité (affaire n° 1 3-139-383)

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	43 179 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	35 934 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à :	<b>291 €</b>
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	<b>6 954 €</b>

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	43 179€
Financements externes	35 934€

<b>Participation prévisionnelle :</b> <b>(Frais SEDI + contribution aux investissements)</b>	<b>7 245€</b>
---	---------------

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de :

	6 954€
--	--------

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

**Délibération N°79/2014****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE  
SALLE DES FETES COMMUNALE  
LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS ENERGETIQUES  
ISOLATION ET RENOVATION DE LA TOITURE**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : isolation et rénovation de la toiture de la salle des fêtes.  
Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 66 091,66 euros HT soit 79 309,99 euros TTC.

Les travaux devraient être exécutés courant 2015.

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil général, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux d'isolation de la toiture de la salle des fêtes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

**Délibération N°80/2014****VIREMENT DE CREDIT N°08/2014**

Monsieur Le Maire,

Vu les dépenses supplémentaires suivantes :

- Article 63512 « taxes foncières » : Après réception des l'avis d'imposition des taxes foncières 2014 pour **14 811€** il s'avère que les prévisions budgétaires pour 2014 de **13 000€**s'avèrent insuffisantes.

-  
Il convient de noter une variation de 9.57 % entre les taxes dues sur les habitations imposées en 2013.  
Cette forte progression est principalement due à la hausse de la base d'imposition des surfaces commerciales.  
Cette dernière est bien plus importante que prévue, cette progression de base génère une imposition supplémentaire par rapport à 2013 de 929€.

A cette hausse des bases, les 3 maisons achetées par la commune en 2013, viennent augmenter la taxe foncière due pour 2014.

Il s'agit de l'ancien salon de coiffure plus étage, situé rue de la mairie, des maisons dites « Granger » et « Berthet » situées sur la Route de Voiron. Pour ces trois immeubles le foncier bâti s'élève à 888 € pour l'ancien salon de Coiffure, 1 610 € pour la maison Berthet et 243 € pour la maison Granger soit un impôt de 2 741€.

**Ces dépenses supplémentaires donnent lieu aux modifications des crédits votés lors du BP 2014, via le poste des dépenses imprévues pour 1 811 € en section de fonctionnement.**

- Article 21534 opération 108 : Le SEDI a envoyé le nouveau plan de financement pour l'aménagement du centre bourg :

Le montant de la participation financière de la commune sera plus élevé que prévu puisque plus de génie civil. La participation initialement prévue était de **6 314 € TTC**, elle est estimée à ce jour à 7 245€. S'agissant encore d'une estimation, il est proposé d'estimer plus largement le montant des travaux et frais SEDI à **8 000€** afin de ne pas avoir à faire de nouveaux virements de crédits pour ce dossier et de pouvoir régler les factures à venir sur les crédits ouverts sur ce poste. Il convient donc d'augmenter les crédits de 1 686 €.

**Ces dépenses supplémentaires donnent lieu aux modifications des crédits votés lors du BP 2014, via le poste des dépenses imprévues pour 1 686 € en section d'investissement.**

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2014 soient modifiés ainsi :

		DEPENSES	
Articles	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
022	Dépenses imprévues	1 811,00	
63512	Taxes foncières		1 811,00
<b>Total section</b>		<b>1811,00</b>	<b>1811,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
020	Dépenses imprévues	1 686,00	
21543	Réseaux d'électricité		1 686,00
<b>Total section</b>		<b>1 686,00</b>	<b>1 686,00</b>

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** vote par 21 voix la modification des crédits inscrits au budget primitif 2014 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

### POINT COMMISSIONS :

#### Finances et sports

La saison étant terminée et la clôture de la régie ayant été faite, le bilan du camping sera fait dès que les chiffres auront été communiqués à la commission

Le rapport des offres pour les différents lots de l'appel d'offres Assurances a été fait par le conseiller en assurance AFC consultants. Certains postes ont diminués comme la responsabilité civile et les dommages aux biens contrairement à d'autres comme la flotte automobile qui a augmenté mais sur la globalité du marché, le coût reste stable

Prochaine commissions le 21 octobre 2014.

#### Urbanisme :

Madame Marrant fait part au conseil des difficultés rencontrées lors de nouvelles constructions lorsque le réseau électrique doit être renforcé. Ce renforcement entraîne des frais pour la commune qui sont difficilement prévisible. La modification du PLU sera évoquée en réunion de travail du conseil municipal de même que la taxe d'aménagement.

Alp'gégorisque et le RTM sont venu exposer le diagnostic sur les risques des zones de la Pierre, la Roche et du Perrin. Ils reviendront lors d'une réunion du conseil pour évoquer avec les élus les divers travaux à entreprendre.

#### Travaux :

Une solution a été demandée à la société qui a installé les toilettes publiques concernant les graffitis. Les carreaux en pâte de verre sont antigraffitis mais pas les joints, il faut soit gratter les joints soit les repeindre.

Une rencontre a eu lieu avec le syndic du lotissement de la Rafinière et Rossignol concernant les écoulements d'eau du parking Rossignol qui ruissèlent jusque dans le lotissement. Un bourrelet d'enrobé pourra être fait qui empêchera cet écoulement.

Les wc de Tolvon ont été refait.

Prochaine commission le 30 octobre 2014.

#### Vie du village

La commission étudie la meilleure façon d'élaborer le journal communal « les Echos de Crossey ». 2 solutions seront examinées soit établir la maquette en Mairie et faire l'impression en externe ou tout faire en externe.

La saison culturelle a été présentée vendredi dernier. Madame Montérémal remercie la directrice du grand Angle qui était présente, elle remercie également le chœur d'homme qui a offert un concert au cours de cette soirée.

Le projet du centenaire suit son cours, les écoles ont confirmés la présence d'enfants lors de la commémoration et de l'inauguration de l'exposition.

Livre à vous se déroulera courant octobre, le 16 octobre de 16 à 18 h l'animation « lecture avec chauffeur » se déroulera sur le marché devant la mairie

Le Troc'o plante aura lieu le 19 octobre 2014

#### Enfance jeunesse et action sociale

La semaine du goût va démarrer, elle a été mise en place au début du mandat précédent avec en conclusion le festival de la soupe en écho au festival de la soupe de Jedlina Zdroj ville polonaise jumelée avec St Etienne de Crossey.

La crèche demande une date pour sa rencontre annuelle avec les élus pour évoquer les divers points de trésorerie et les projets de l'année à venir. La crèche organise une soirée théâtrale avec « la jouée » compagnie de théâtre de la commune de Saint Nicolas de Macherin.

Madame Peylin devrait se rendre à trois réunions : le comité de suivi des chantiers éducatifs ; Les rendez-vous de l'abri bus avec les éducateurs qui sont en contact avec les jeunes ; le comité annuel animation de prévention 2015.

La commission festivité aura lieu le mardi 7 octobre 2014.

Les conseils d'école se dérouleront le 3 novembre à la maternelle et le 4 novembre à l'élémentaire.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22 h 10

\*\*\*\*\*

<p><b>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---

**Affiché le 13 octobre 2014**